

PRIVALTO CONVICTIONS

Un accès à l'expertise de gérants de renom

Une protection totale de l'investissement à maturité ⁽¹⁾



PRIVALTO

Période de commercialisation :
du 15 octobre au 18 décembre 2009 (12h)

Code ISIN : FR0010805424

Documentation communiquée à l'AMF
conformément à l'article 212-28
de son règlement général

Rémunération dès la souscription
de 4 % annuels *pro rata temporis*
jusqu'au 18 décembre 2009

(rémunération d'ores et déjà incluse
dans le prix de souscription)



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

Communication à caractère promotionnel

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

PRIVALTO CONVICTIONS

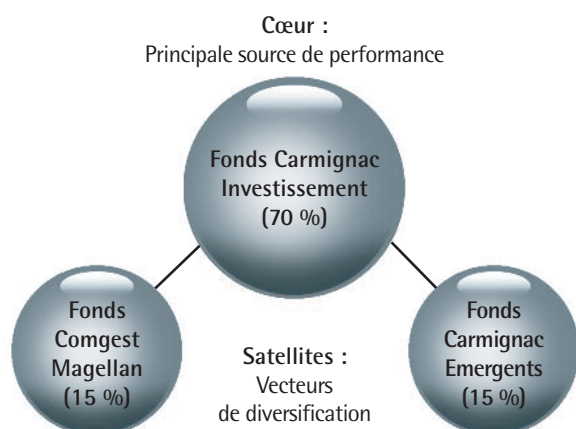
Privalto Convictions, Obligation de maturité 6 ans émise par BNP Paribas S.A., offre :

- Une participation à la performance de trois fonds de sociétés de gestion renommées ;
- Une protection à 100 % du capital à maturité ⁽¹⁾ ;
- Une exposition variable aux fonds grâce à un Panier évolutif ;
- Une indexation à hauteur de 90 % de la performance finale du Panier ;
- Un niveau de remboursement minimum enregistré année après année.

TROIS FONDS DE SOCIÉTÉS DE GESTION RENOMMÉES

Privalto Convictions est adossé à l'indice *Émergents et Investissement* ⁽²⁾ (ci-après l'« Indice »), composé de :

- 3 fonds investis selon une approche cœur-satellite :



Carmignac Investissement (part E) : OPCVM actions internationales sans aucune contrainte sectorielle ou géographique.

Performance annuelle moyenne : 11,1 % (performances nettes de frais de gestion de 2,25 % au 15 septembre 2009 ; simulées depuis le lancement du fonds en janvier 1989 jusqu'à la création de la part E en juillet 2006, puis réelles) ⁽³⁾

Carmignac Émergents : OPCVM en actions ou titres de sociétés situées ou dont l'activité est réalisée dans les pays émergents.

Performance annuelle moyenne : 9,6 % (performances nettes de frais de gestion de 1,50 % au 15 septembre 2009 depuis le lancement du fonds en février 1997) ⁽³⁾

Comgest Magellan (part D) : OPCVM en actions ou titres de sociétés situées principalement dans les pays émergents.

Performance annuelle moyenne : 8,9 % (performances nettes de frais de gestion de 1,75 % au 15 septembre 2009 depuis le lancement du fonds en décembre 1994) ⁽³⁾

Source de données chiffrées : Bloomberg

Carmignac Gestion, société de gestion fondée en 1989 par Edouard Carmignac, gère plus de 22 milliards d'euros d'actifs et investit, via 19 fonds, sur 50 bourses à travers le monde.

Comgest, société de gestion fondée en 1986 par Jean-François Canton et Wedig Von Gaudecker, gère plus de 5 milliards d'euros placés sur les marchés émergents, principalement l'Asie du Sud-Est, l'Amérique Latine et l'Europe.

Ces deux sociétés de gestion ont obtenu de nombreuses récompenses professionnelles pour leurs fonds ayant affiché les meilleurs résultats.

Sources : Carmignac Gestion et Comgest, au 15 septembre 2009

- Une poche monétaire utilisée pour limiter le risque : lorsque la volatilité des fonds s'accroît, leur poids au sein de l'Indice est automatiquement réduit, au profit de la poche monétaire. Lorsqu'au contraire la volatilité diminue, le poids des fonds dans l'Indice est augmenté.

L'investisseur bénéficie d'un moteur de performance lié au comportement de trois fonds de sociétés de gestion réputées, ainsi que d'un mécanisme visant à atténuer l'effet de toute correction importante en situation de marché instable.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

(2) Indice propriétaire BNP Paribas dont la performance est calculée en excès du taux sans risque.

(3) Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les termes « capital », « capital initial », « capital investi » et « investissement initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des Obligations, soit 1 000 €. Le montant remboursé est calculé sur la base de cette valeur nominale.

Privalto Convictions optimise l'accès à l'indice Émergents et Investissement avec :

UNE PROTECTION À 100 % DU CAPITAL À MATURITÉ ⁽¹⁾⁽²⁾

Quelle que soit la performance de l'Indice au bout des 6 ans, Privalto Convictions restitue au minimum l'investissement initial à l'échéance. ⁽¹⁾

L'investisseur est assuré de récupérer son capital à maturité. ⁽¹⁾

UN PANIER ÉVOLUTIF

Privalto Convictions repose sur un panier évolutif (ci-après le « Panier ») qui offre au cours de la vie du produit une exposition variable à l'Indice pouvant atteindre 150 %.

- L'exposition à l'Indice **augmente** dans la limite de 150 % lorsque le Panier enregistre de **bonnes performances** ;
- Elle **diminue** en conservant un minimum de 15 % lorsque le Panier enregistre des **performances moins favorables**.

En effet, on compare chaque jour le niveau atteint par le Panier à une ligne de référence qui augmente progressivement ⁽³⁾. Plus le niveau du Panier est supérieur à la ligne de référence, plus l'exposition à l'Indice augmente. Dans le cas contraire, l'exposition diminue.

L'exposition supérieure à 100 % vise à amplifier les bonnes performances de l'Indice, l'exposition partielle à en amortir les contre-performances. Toutefois, en cas d'inflexion brutale à la hausse comme à la baisse, le Panier peut temporairement générer une performance inférieure à celle de l'Indice, du fait du délai d'ajustement de l'exposition.

La participation de l'investisseur est adaptée à la performance des trois fonds afin d'exploiter au mieux les tendances de marché.

90 % DE LA PERFORMANCE FINALE DU PANIER

À maturité, on observe la progression du Panier par rapport à son niveau d'origine. Si elle est positive, l'investisseur est alors assuré de recevoir, en sus du capital initial, une prime de remboursement de **90 % de la performance finale du Panier**. ⁽¹⁾

Par exemple, si le Panier gagne 110 % par rapport à son niveau d'origine, le produit assure un niveau de remboursement de $100 \% + (90 \% \times 110 \%) = 199 \%$ du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 12,1 % ⁽¹⁾.

L'investisseur bénéficie de façon partielle mais significative d'une hausse potentielle des fonds grâce à un niveau d'indexation élevé.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

(2) En cas de survenance d'un Événement Extraordinaire tel que décrit dans le prospectus des Obligations, chaque porteur se verra rembourser par Obligation, à la Date de Maturité, un montant qui sera le maximum entre :

(i) la valeur de marché, à la date de survenance de l'Événement Extraordinaire, de la garantie en capital incluse dans l'Obligation et,

(ii) la juste valeur de marché de l'Obligation qui sera déterminée de bonne foi par l'Agent de Calcul qui devra agir au mieux des intérêts des porteurs.

(3) Fixée au départ à 82 %, la ligne de référence croît durant la vie du produit jusqu'à atteindre 100 % à maturité. Elle vaut ainsi par exemple 84,9 % le 10 décembre 2010, 90,9 % le 10 décembre 2012 et 96,9 % le 10 décembre 2014.

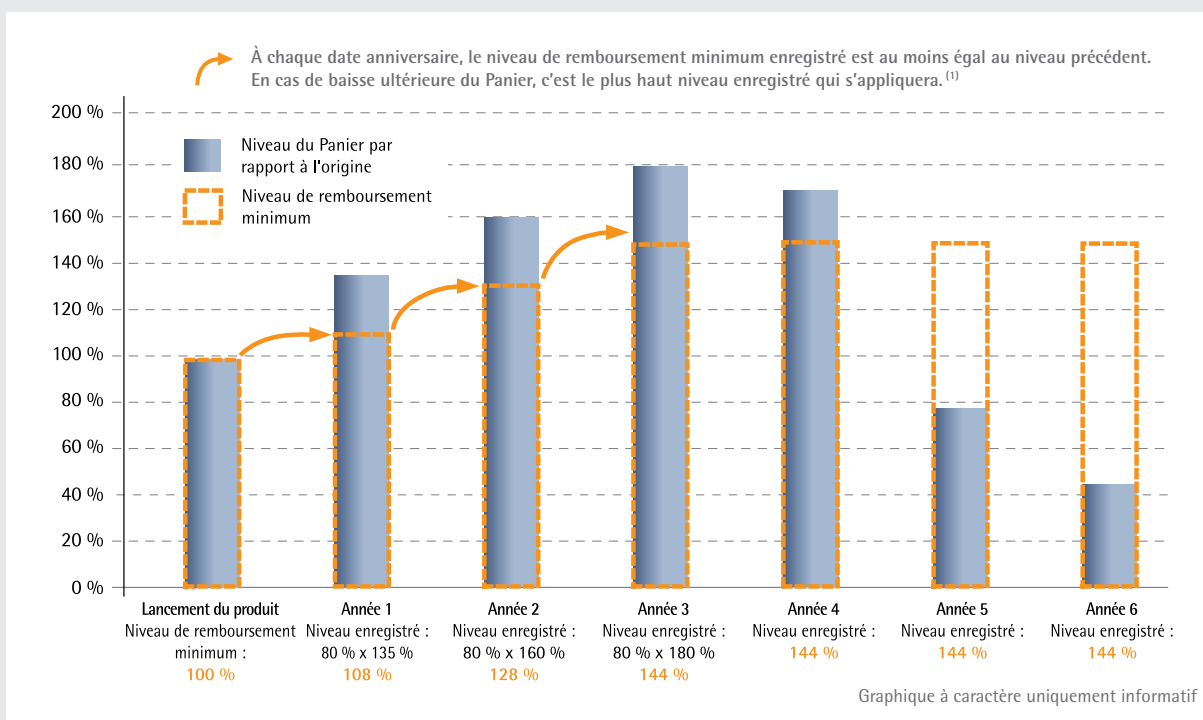
UN NIVEAU DE REMBOURSEMENT MINIMUM ENREGISTRÉ ANNÉE APRÈS ANNÉE

Afin de protéger l'investisseur contre un retournement de marché, un niveau de remboursement minimum est enregistré tous les ans.

À chaque date anniversaire, on enregistre 80 % du niveau atteint par le Panier. À maturité, l'investisseur est assuré d'être remboursé à hauteur du niveau ainsi enregistré. ⁽¹⁾

Par exemple, si le Panier se situe à une date anniversaire à 180 % de son niveau d'origine, le niveau de remboursement minimum sera de $180\% \times 80\% = 144\%$ du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 6,3 % ⁽¹⁾.

Dès qu'une année, le niveau enregistré est supérieur au niveau initial du Panier, le remboursement à maturité est d'ores et déjà supérieur au capital investi.



Le plus haut niveau de remboursement enregistré une année reste acquis à l'investisseur, même en cas de baisse ultérieure.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

EN RÉSUMÉ

A l'échéance des 6 ans, Privalto Convictions verse :

100 % du capital initial ⁽¹⁾

+

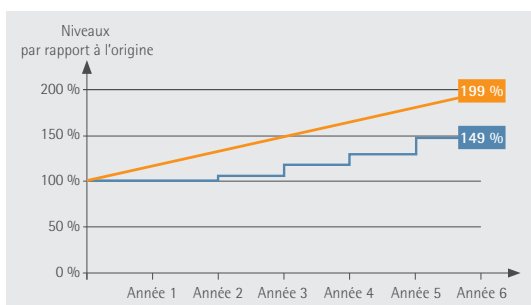
90 % de la performance positive du Panier évolutif
générée grâce aux 3 fonds

Avec au moins :

Le plus haut « niveau de remboursement minimum »
enregistré chaque année

SCENARI DE MARCHÉ

— 100 % du capital + 90 % de la performance positive du Panier
— Niveau de remboursement minimum



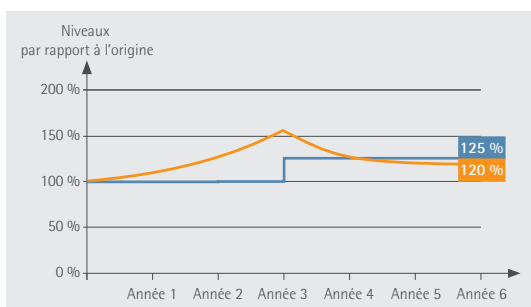
Scénario favorable

L'Indice gagne en moyenne 10 % par an, soit 78 % sur 6 ans.

Afin d'amplifier ces performances, le Panier accroît progressivement l'exposition jusqu'à 150 % et clôture en hausse de 110 %.

Le plus haut niveau enregistré s'élève à 149 % mais la performance finale du Panier permet d'obtenir un meilleur niveau de remboursement.

Privalto Convictions rembourse en effet l'investisseur à hauteur de 100 % + (90 % × 110 %) = 199 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 12,1 % ⁽¹⁾.



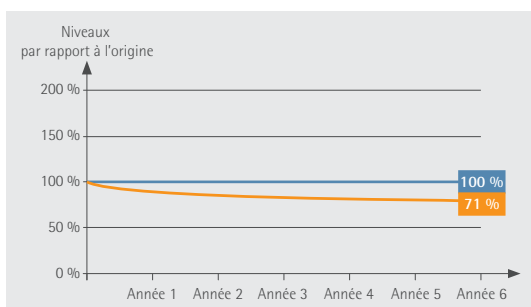
Scénario médian

L'Indice gagne en moyenne 13 % sur les trois premières années, puis perd en moyenne 16 % sur les trois années suivantes. L'Indice perd finalement 17 % en 6 ans.

Le Panier accroît l'exposition à l'Indice jusqu'à 150 % pour profiter au mieux de sa hausse, puis la réduit jusqu'à 15 % pour amortir la baisse.

Ainsi, le Panier gagne 20 % sur six ans en dépit du recul de l'Indice. Le plus haut niveau enregistré en cours de vie s'élève à 100 % + (80 % × 156 %) = 125 % et permet d'obtenir un meilleur remboursement.

Privalto Convictions rembourse donc l'investisseur à hauteur de 125 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 3,8 % ⁽¹⁾.



Scénario défavorable

L'Indice cède 24 % en moyenne chaque année, soit 80 % en 6 ans.

Bien qu'une diminution progressive de l'exposition jusqu'à 15 % permette de limiter l'effet de cette contre-performance sur le Panier, ce dernier clôture à maturité en baisse de 29 %.

En l'absence de niveau de remboursement enregistré supérieur à 100 %, Privalto Convictions verse finalement 100 % du capital initial, soit un taux de rendement actuariel de 0 % ⁽¹⁾.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

| | |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ■ Code ISIN : | FR0010805424 |
| ■ Appellation commerciale : | Privalto Convictions |
| ■ Forme juridique : | Obligations de droit français remboursées au pair à maturité |
| ■ Cotation : | Bourse du Luxembourg |
| ■ Émetteur : | BNP Paribas S.A. (S&P AA / Moody's Aa1 / Fitch AA) |
| ■ Devise : | EUR |
| ■ Valeur nominale : | 1 000 euros |
| ■ Date d'émission : | 9 octobre 2009 |
| ■ Prix d'émission : | 99,21 % |
| ■ Période de souscription : | du 15 octobre 2009 au 18 décembre 2009 (12 heures) |
| ■ Rémunération pendant la période de souscription : | 4 %/an, d'ores et déjà incluse dans le prix de souscription |
| ■ Sous-jacent : | Indice <i>Investissement et Émergents</i> |
| ■ Frais : | Des commissions relatives à cette transaction ont été payées à des tiers au titre de la distribution et/ou de la structuration des Obligations et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1,20 % du montant de l'émission. |
| ■ Date de constatation initiale : | 18 décembre 2009 |
| ■ Date de constatation finale : | 11 décembre 2015 |
| ■ Date de maturité : | 18 décembre 2015 |
| ■ Après la période de souscription : | Privalto Convictions peut être revendu sur le marché secondaire sans frais et acheté dans la limite de l'enveloppe disponible. |
| ■ Valorisation : | Quotidienne. Le prix de rachat sera calculé à partir de la valorisation théorique de marché des Obligations. |

AVANTAGES

- Capital intégralement remboursé à échéance⁽¹⁾
- Indexation à l'indice *Investissements et Émergents*, composé de trois fonds de renom
- Exposition à l'indice revue quotidiennement pour tirer profit du contexte de marché s'il est porteur et en limiter l'effet s'il est défavorable
- Mécanisme de protection progressive de la performance permettant au Produit de générer une performance supérieure à celle du Panier en cas de retournement de marché

(1) Sauf faillite ou défaut de paiement de BNP Paribas S.A.

INCONVÉNIENTS

- Risque de perte partielle ou totale en capital en cas de revente sur le marché secondaire avant maturité
- Risque de ne recevoir à maturité aucune prime de remboursement en sus du capital si la performance finale du Panier est négative et si aucun des niveaux de remboursement enregistrés en cours de vie n'est supérieur à 100 %
- Risque d'écart entre la performance des fonds et celle du Panier du fait des mécanismes mis en œuvre (contrôle du risque, exposition évolutive)
- Indexation partielle du Produit au Panier pouvant conduire à une sous-performance



BNP PARIBAS
CORPORATE & INVESTMENT BANKING

La banque d'un monde qui change

AVERTISSEMENT :

Privalto Convictions (ci-après les « Obligations ») sont des obligations dont le capital est remboursé au pair à maturité, cotées en Bourse de Luxembourg pouvant être utilisées comme valeurs de référence de contrats d'assurance vie libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance vie sur Privalto Convictions. Privalto Convictions est notamment proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'instrument financier sous-jacent qui est présenté dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages et la faisabilité de la transaction et devra si nécessaire consulter préalablement ses propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas recommande, conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus. Les sociétés du Groupe BNP Paribas ne sauraient être considérées comme des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. La cession des Obligations par BNP Paribas Arbitrage SNC, agissant en tant que preneur ferme des Obligations, pourra intervenir par voie d'offre au public en France conformément aux dispositions de l'article L 411-1 du Code Monétaire et Financier, du fait de l'envoi par la Commission de Surveillance du Secteur Financier à l'Autorité des Marchés Financiers d'un certificat d'approbation conformément aux dispositions des articles 17 et 18 de la directive 2003/71 du 4 novembre 2003 dite Directive Prospectus. Le Prospectus d'émission des Obligations a été approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité de tutelle luxembourgeoise, le 6 octobre 2009. Des exemplaires du Prospectus peuvent être obtenus sur simple demande auprès de BNP Paribas Securities Services Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, Howald-Hesperange, L 2085 Luxembourg et sont disponibles sur les sites Internet www.privalto.fr et www.bourse.lu. L'indice Émergents et Investissement (l'« Indice ») est la propriété exclusive de BNP Paribas (le « Promoteur de l'Indice »). BNP Paribas Arbitrage SNC (l'« Agent de Calcul ») et le Promoteur de l'Indice ne garantissent pas l'exactitude et/ou l'exhaustivité de la composition, du calcul, de la publication et de l'ajustement de l'Indice, ni celles des données incluses dans cet Indice ou de celles sur lesquelles l'Indice est basé. L'Agent de Calcul et le Promoteur de l'Indice déclinent toute responsabilité au titre des éventuelles erreurs, omissions ou interruptions relatives à l'Indice. L'Agent de Calcul et le Promoteur de l'Indice ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, (i) quant aux résultats pouvant être obtenus de l'utilisation de l'Indice ou les données le composant et (ii) quant à la valeur marchande ou l'adéquation de l'Indice à une fin donnée. En conséquence, le Promoteur de l'Indice et l'Agent de Calcul ne sauraient être responsables d'un quelconque dommage (direct ou indirect) ou perte résultant de l'utilisation de l'Indice.

Une équipe à votre disposition :

N° Azur : 0 810 00 40 30

www.privalto.fr